

COMMUNE DE BEARD -GEOVREISSIAT

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE NANTUA

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 JUILLET 2016

Présents : Mr COMTET Laurent, Mme BRISSET Martine, Mrs BEIGNIER Jean-Pierre, CORTINOVIS Damien, ANGELOZ Patrice, CURVAT Jean-Michel, FROQUET Jean-Luc, Mmes GREMAUD Marie-Agnès, JUILLARD Béatrice, PERRET Isabelle, RYSER Maryse, TIMOTEO Katie, Mrs VIEIRA DA SILVA Agostinho et ZANARDI Didier.

Absent : Mr ANDRE Stéphane.

Secrétaire de séance : Madame Martine BRISSET.

Ouverture de la séance à 19h30.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Laurent COMTET, maire, présente l'ordre du jour.

TARIF COMMUNAUTAIRE POUR LE PORTAGE DE REPAS :

Monsieur le Maire rappelle la mise en place, par la communauté de communes, du portage de repas à domicile sur l'ensemble du territoire du Haut-Bugey, à destination des personnes âgées de + de 75 ans ou de + de 60 ans en cas de maladie et selon les principes suivants :

. Un tarif unique de vente du repas à domicile, composé d'un repas complet pour le midi et d'un complément pour le soir, pour l'ensemble des usagers.

. Une prise en charge par la communauté de communes d'une partie du prix de revient du repas, à hauteur de 0,73 € par repas distribué, afin de diminuer son prix de vente et de le fixer à 8,50 € au lieu de 9,23 €.

Il indique que la communauté de communes souhaite que ses communes membres délibèrent pour statuer sur le principe d'attribution, ou non, d'une aide complémentaire communale.

Monsieur COMTET précise qu'à ce jour, peu de personnes concernées sur la commune utilisent le service, et par conséquent il propose d'intervenir directement auprès des personnes âgées que la commune souhaite aider pour leur verser une aide ponctuelle pour le portage de repas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la mise en place, par la CC Haut-Bugey du service de portage de repas à destination des personnes âgées de + de 75 ans ou de + de 60 ans sur l'ensemble du territoire du Haut-Bugey et décide d'intervenir financièrement, au cas par cas, directement auprès de l'utilisateur en fonction de sa demande et de sa situation personnelle.

Le Conseil Municipal demande qu'une information soit faite à destination des personnes âgées de la commune, via le site internet, l'Infos Village et la distribution de colis à Noël.

DECISION MODIFICATIVE N° 2 POUR 2016 - INFORMATISATION DES INSCRIPTIONS AUX SERVICES PERISCOLAIRES :

Monsieur le Maire informe que les inscriptions aux services de cantine, garderie et TAP sont effectuées à l'aide de fiches manuscrites complétées et renseignées par les agents d'encadrement. Ces fiches font ensuite l'objet d'un état récapitulatif manuscrit transmis à la mairie en vue de la facturation.

Afin de réduire le temps passé à comptabiliser les unités de garderie et le nombre de repas, puis le temps de saisie et de contrôle pour la facturation, une étude pour la fourniture d'un système de gestion des services périscolaires a été demandée au prestataire informatique de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition et la mise en place d'un système informatisé pour la gestion des inscriptions aux services périscolaires, retient l'offre transmise par la société CERIG pour un montant de 1 896 € TTC et vote les crédits nécessaires au budget 2016.

CONVENTION DE FACTURATION ET DE REVERSEMENT DE LA REDEVANCE COMMUNAUTAIRE D'ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire rappelle que la CC Haut-Bugey a repris la compétence assainissement et qu'à ce titre elle gère la station de traitement de Pont Royat. Il convient donc, depuis le 1^{er} janvier 2016, de reverser à la Communauté de Communes la redevance perçue par la commune.

Il indique que la communauté de communes a fait parvenir un projet de convention qui prévoit les modalités de facturation et de reversement.

Ces dispositions sont les mêmes que celles relatives au reversement de la redevance pour l'eau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les modalités de facturation et de reversement de la redevance communautaire d'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2016, telles que présentées par Monsieur le Maire et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec la Communauté de Communes Haut-Bugey.

INFORMATIONS DIVERSES :

. **Conseil Communautaire** : CC Haut-Bugey ne pourra pas prendre en charge une partie de la participation de ses communes membres au FPIC, en effet la Communauté de Communes supporte déjà la part d'Oyonnax et elle contribue d'autre part au redressement des comptes publics.

. **Incivilités et dégradation de la croix rue du Four** : Madame Marie-Agnès GREMAUD informe le Conseil Municipal de l'inscription ignoble taguée sur la Croix de la Rue du Four et remercie les services techniques de la commune d'avoir nettoyé ce tag très rapidement.

. **CME – décorations des massifs de fleurs** : Mesdames RYSER et GREMAUD remercient et félicitent le Conseil Municipal des Enfants et les services techniques de la commune pour les décors réalisés dans les différents massifs de la commune. Les photos sont visibles sur le site www.beard-geovressiat.fr rubrique Conseil des Enfants.

. **Travaux réalisés à l'Ecole** : Monsieur COMTET informe des travaux en cours à l'école : réfection des parquets dans deux salles de classe, remplacement d'une porte, installation d'une poignée anti-panique et pose de pare doigts. Il rappelle qu'une barrière sera fixée près de l'entrée principale afin d'éviter le stationnement de véhicules et sécuriser l'accès des enfants. Il ajoute que l'Impasse de l'Ecole sera mise en sens interdit, avec accès aux seuls ayants droit (accès aux propriétés riveraines, aux différents services et aux enseignants).

Prochain Conseil Municipal : lundi 26 septembre 2016 à 19h30.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h45.